



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-519

PUBLIÉ LE 16 AOÛT 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2024-08-13-00014 - arrêté n° 2024-01205 du 13 août 2024 accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 3
75-2024-08-16-00007 - arrêté n° 2024-01217 du 16 Août 2024?? Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 5
75-2024-08-16-00008 - arrêté n° 2024-01223 du 16 Août 2024 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 7
75-2024-08-16-00009 - arrêté n° 2024-01224 du 16 Août 2024 Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement (1 page)	Page 9

Préfecture de Police

75-2024-08-13-00014

arrêté n° 2024-01205 du 13 août 2024 accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 13 Août 2024

ARRETE N° 2024-01205

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée à **M. Johan DESNEULIN**, né le 14 mars 1994, Gardien de la paix, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Signé
Laurent NUÑEZ

L

a
u
r
e
n
t

N
U
Ñ

Préfecture de Police

75-2024-08-16-00007

arrêté n° 2024-01217 du 16 Août 2024
Accordant des récompenses pour actes de
courage et de dévouement

Paris, le 16 Août 2024

ARRETE N° 2024-01222

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée aux militaires affectés au sein de la 27^{ème} compagnie d'incendie et de secours de la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris, dont les noms suivent :

- Sapeur de première classe Timoty **FAVRE-TROSSON**, né le 13 avril 2003 ;
- Sapeur Ben **NOUAMA**, né le 20 mai 2004.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Laurent NUÑEZ signé

Préfecture de Police

75-2024-08-16-00008

arrêté n° 2024-01223 du 16 Août 2024 Accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 16 Août 2024

ARRETE N° 2024-01223

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée au gardien de la paix **Bastien ROUSSEL**, né le 28 septembre 1997, affecté au sein de la Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Signé

Laurent NUÑEZ

L

a
u
r
e
n
t

N
U
Ñ
E
Z

Préfecture de Police

75-2024-08-16-00009

arrêté n° 2024-01224 du 16 Août 2024 Accordant
des récompenses pour actes de courage et de
dévouement

Paris, le 16 Août 2024

ARRETE N° 2024-01224

Accordant des récompenses pour actes de courage et de dévouement

LE PREFET DE POLICE

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n°70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de récompenses pour actes de courage et de dévouement ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Médaille de bronze pour actes de courage et de dévouement est décernée, au gardien de la paix, **Anthony GAUTHERET**, né le 13 novembre 1989, affecté au sein de la Direction de l'ordre public et de la circulation.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au « Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Police ».

Signé

Laurent NUÑEZ